



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DU 21 JUIN 2018

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018

1. Présentation synthétique

Il convient d'affecter les 178 335,15 € constituant le résultat de clôture 2017.

2. Proposition par chapitre de la section de fonctionnement

2.1 Dépenses (178 k€)

- Article 604 : achat de prestation + 30 k€ (ajustement crèche et portage repas)
- Chapitre 012 : charges de personnel + 98 k€
- Chapitre 022 : dépenses imprévues + 50 k€

2.2 Recettes (178 k€)

- Chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté + 178 k€